Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260625-D_2026_68-DE

N° 2026-68 **25/06/2026**

DECISION PRISE en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Pôle : Petite enfance Santé Autonomie
Service : CLIC
Objet : Sollicitation d'une subvention auprès de la CARSAT des Pays de la Loire relative au fonctionnement et au financement du CLIC – Année 2026

Le Président de REDON Agglomération,

La CARSAT Pays de la Loire apporte un soutien financier aux CLIC non intégrés au sein des Conseils Départementaux. Prenant en compte le nombre de personnes âgées de plus de 55 ans résidant sur le territoire du CLIC et son indicateur de fragilité, la subvention soutient les missions d'accueil et d'information à l'ensemble des personnes retraitées ou futures retraitées, en vue de préserver leur autonomie à domicile.

La subvention accordée prend en compte l'implication des CLIC dans la mise en œuvre des orientations de l'Action Sociale Retraite de la Carsat avec, notamment, la réalisation des interventions au bénéfice des personnes retraitées :

- L'information des personnes âgées, des familles et des professionnels sur les aides existantes et l'élaboration d'un annuaire avec l'ensemble des services de nature à répondre aux besoins ;
- Une aide aux démarches allant au-delà de la simple remise de documentation : le CLIC peut évaluer le GIR et facilite les démarches administratives pour accéder aux diverses prestations légales et/ou d'action sociale des caisses d'assurance retraite et en particulier de la Carsat ;
- Une contribution au recensement des besoins des personnes âgées en lien avec les professionnels : le CLIC participe aux activités d'observation gérontologique sur son territoire et met en place des actions de prévention.

VU les articles L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant la possibilité de déléguer certaines attributions au Président ;

VU la délibération n°2026_58 du 30 mars 2026 autorisant le Président à solliciter les subventions les plus larges possibles susceptibles d'être octroyées à la Communauté, dans l'exercice de ses compétences, auprès de tout organisme financeur, public ou privé ;

VU l'arrêté départemental portant renouvellement de l'autorisation du CLIC Redon Agglomération au 14 mars 2018 ;

CONSIDERANT le schéma départemental en faveur du Bien vieillir en Loire-Atlantique 2023-2028 ;

CONSIDERANT les actions mises en place par le CLIC REDON Agglomération pour l'ensemble de la population des personnes âgées de 60 ans et plus pour favoriser leur autonomie et leur maintien à domicile : informations et conseils dans l'accès aux droits et développement d'actions collectives de prévention santé et d'accès aux droits ;

CONSIDERANT que la CARSAT des Pays de la Loire en accord avec le Département de Loire-Atlantique confie depuis 2011 aux CLIC du département la mission d'évaluer à leur domicile les besoins des retraités relevant du régime général de l'assurance retraite et de la fonction publique d'Etat, d'élaborer, le cas échéant, un Plan d'Action Personnalisé (OSCAR), de le valoriser et de contribuer à son suivi ;

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260625-D_2026_68-DE

PAR CES MOTIFS
DECIDE

- **de solliciter une subvention de fonctionnement de 5500 € au titre de 2026 à la CARSAT des Pays de la Loire**
- **de signer tout document relatif à cette décision**

Jean-Francois MARY
le 25/06/2026 16:39:25 +02:00

Jean-François MARY
Président

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34